



COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35  
Présents.....26  
Votants.....31

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur NAYRAC**

**Délibération numéro :**  
**2019/040**

**Chemin rural lieu-dit « LA  
COSTE » Mise à l'enquête  
publique préalable à  
aliénation**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : mercredi 3 avril 2019, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
mercredi 20 mars 2019  
Le Maire



**ETAIENT PRESENTS :** Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

**ETAIENT EXCUSES :** Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Isabelle CARTAILLAC

**PROCURATIONS :** Nathalie FORT pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Dominique DUCROS pouvoir à Maryse DAURES, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Claude ASSIER, Frédéric FABRE pouvoir à Emmanuelle GAZEL

**ETAIENT ABSENTS :** Nathalie FORT, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Frédéric FABRE

Madame Elodie PLATET est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Axel PORET, Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration, et notamment ses articles L 134-1 et suivants et R 134-3 et suivants,

Considérant que le chemin rural situé en prolongement du chemin du Col du Renard, de la parcelle cadastrée CZ n° 15 à la parcelle cadastrée CZ n° 10, peut faire l'objet d'une cession, une fois l'enquête publique réglementaire réalisée,

Après avis de la Commission d'Aménagement Urbain en date du 14 mars 2019, il est demandé au Conseil Municipal :

De mettre en œuvre la procédure d'enquête publique préalable à la cession de ce chemin rural, d'une longueur d'environ 115 m, situé au lieu-dit LA COSTE ;

1 - D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau  
Christophe SAINT-PIERRE

